

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310724-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Jean-Luc DETAVERNIER, Julien GOKEL, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Anne VANPEENE.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Luc MONNET, Max-André PICK, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2022.

Vu le rapport DGASOL/2022/241

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les fiches-actions pour 2022 au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 2 et 5 du rapport ;
  - d'approuver les conventions au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 1 et 4 du rapport, ainsi que leurs annexes financières (annexes 3 et 6 du rapport) ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières au titre de 2022, à hauteur de 13 197 804 € pour l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de 500 000 € pour la Bassin minier « territoire démonstrateur » en annexes 1 et 4 du rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 57.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX.

Monsieur LEBLANC, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ROUSSELLE.

Madame FERNANDEZ et Monsieur JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 59.

Au moment du vote, 49 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 23

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Mesdames BAILLEUL et DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

## CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 27 juin 2022

**OBJET** : Engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2022.

Le 18 décembre 2018, le Département du Nord s'engageait dans la lutte contre la pauvreté aux côtés de l'Etat, par le biais de la signature d'une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE), déployée sur une période de trois ans à hauteur de 50 millions d'euros, à part égale entre l'Etat et le Département.

Par délibération des 21 et 22 mars 2022 (DGASOL/2022/141), un bilan d'exécution a dressé l'ensemble des actions mises en œuvre sur l'année 2021. Elles ont fait l'objet d'une évaluation partagée entre les services du Département et de l'Etat au travers d'indicateurs de résultat détaillés et d'un dialogue de performance.

Au regard de ce bilan positif, l'Etat a souhaité poursuivre son engagement avec le Conseil Départemental du Nord et propose un nouveau conventionnement financier au titre de l'année 2022. Celui-ci se traduira par le maintien des moyens financiers afin de poursuivre la dynamique enclenchée depuis 3 ans.

19 actions seront ainsi déclinées en 2022. Le présent rapport a pour objectif de vous présenter les fiches-actions intégrant les objectifs à mettre en œuvre en 2022 au titre de :

- la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi avec une participation de 13 197 804 € pour l'Etat (annexes 1 à 3) ;
- l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur » de la Stratégie Nationale avec une participation de 500 000 € pour l'Etat (annexes 4 à 6).

Les mesures prioritaires inscrites dans le socle des actions se recentreront en 2022 sur l'insertion des allocataires du RSA.

### **1 - Enjeux pour les allocataires du RSA**

En 2021, le bilan en matière de sorties positives (emploi ou formation qualifiante) est extrêmement positif. Le nombre de sorties positives du RSA est chiffré à près de 50 000 en 2021 dont 13 000 à l'initiative du Département et 37 000 par les équipes des Pôles Emploi. Le Département est ainsi passé sous la barre des 96 000 foyers payés avec 95 498 foyers payés en janvier 2022. Le Nord enregistre ainsi une baisse de - 7,7 % en un an. Cette baisse s'est poursuivie en 2022 : on compte 93 144 foyers payés en avril soit une baisse supplémentaire de -2,5% en un trimestre.

Cette nouvelle convention va permettre la poursuite et l'amplification de la dynamique engagée depuis 3 ans en direction des allocataires du RSA. Elle se traduira par :

- la création de 7 nouvelles MDIE dédiées aux allocataires de longue durée et, parmi eux, prioritairement les jeunes allocataires de longue durée (depuis plus de 2 ans dans le RSA) ;

- la programmation tout au long de l'année des opérations « Réussir Sans Attendre » qui ont fait leur preuve en matière de mobilisation des allocataires du RSA (10 000 allocataires participant à la 3ème édition) et d'efficacité (près de 2 000 sorties positives) ;
- le renforcement de l'offre de services aux entreprises notamment par un meilleur repérage des compétences de Nordistes qui facilitera la mise en relation entre offre et demande d'emploi ;
- le déploiement du « club des entreprises inclusives » qui permettra de mobiliser les entreprises volontaires et engagées en faveur de l'inclusion et de l'insertion des allocataires du RSA ;
- une plus grande mobilisation du secteur de l'IAE via les développeurs de l'IAE dont l'objectif est d'augmenter le positionnement des allocataires du RSA sur cette première marche à l'emploi ;
- la mise en place de coordinateurs de parcours dont l'objectif est de garantir des parcours sans couture à tous les allocataires du RSA entrant dans la garantie d'activité ;
- une plus grande mobilisation de l'accompagnement global et la consolidation des binômes Département/Pôle Emploi ;
- la poursuite de l'outillage des référents qui accompagnent au quotidien les allocataires notamment au travers du dossier unique d'insertion (DUI) et par le déploiement de l'outil ESTIME qui permettra de donner aux allocataires les perspectives de ressources s'ils entrent en formation ou à l'emploi.

Au regard de l'ensemble de ces mesures qui viennent amplifier les actions mises en œuvre depuis 2019, le Département ambitionne d'orienter vers la garantie d'activité 7 300 personnes supplémentaires par rapport à 2021 à minima dont 5 500 jeunes (25-35 ans). Pour l'ensemble de ces mesures, un budget total de 17 132 090 €, financé pour moitié par l'Etat, sera inscrit à la convention financière, au titre de l'année 2022.

## **2 – Enjeux pour les jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

Les orientations nationales prises par l'Etat, à partir de 2022, prévoient la sortie des actions relatives à la prévention des sorties sèches de l'ASE de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. C'est pourquoi les actions relatives à cet objectif ont été retirées des mesures dites socles de l'engagement.

Toutefois, afin de maintenir un soutien financier de l'Etat sur ces actions importantes portant sur l'accompagnement des jeunes, il a été convenu, pour 2022, d'inscrire ces projets dans la partie relative aux mesures d'initiatives départementales et plus précisément de les regrouper avec les projets de la fiche 8 sur l'accompagnement des jeunes vers le logement.

Ainsi, un budget total de 4 377 512 €, financé pour moitié par l'Etat, reste inscrit à la convention financière, au titre de l'année 2022, afin de permettre la poursuite des actions engagées en 2020 et 2021 pour sécuriser et accompagner la sortie des jeunes majeurs du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (accompagnement des jeunes majeurs MNA, services de suite, dispositif logements adaptés, aides à l'équipement, accompagnement dans le logement ...).

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les fiches-actions pour 2022 au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 2 et 5 du rapport ;
- d'approuver les conventions au titre de l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 1 et 4 du rapport, ainsi que leurs annexes financières (annexes 3 et 6 du rapport) ;

- de m'autoriser à signer les conventions financières au titre de 2022, à hauteur de 13 197 804 € pour l'engagement du Département du Nord à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et de 500 000 € pour la Bassin minier « territoire démonstrateur » en annexes 1 et 4 du rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E07			5 661 418
12002OP018	12002E17			8 036 386

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

## Annexe 1



### CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) ANNEE 2022

**Montant : 13 197 804 €**

Entre

**L'État**, représenté par M. Georges-François LECLERC, Préfet du Département du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

**Le Département du Nord**, représenté par M. Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

**Vu** la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi,

**Vu** l'instruction N° DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/2022/19 du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022,

**Vu** la précédente convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, signée le 18 décembre 2018 entre l'Etat et le Département du Nord, jointe en annexe,

**Vu** les avenants 2019, 2020 et 2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, signés respectivement les 26/08/2019, 12/12/2019, 13/11/2020 et le 16/07/2021, joints en annexe,

**Vu** la délibération DGASOL/2022/241 du Conseil départemental du Nord en date du 27 juin 2022 autorisant le Président du Conseil départemental du Nord à signer la présente convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu dès 2019 la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les Départements, pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021. Afin de prolonger cette dynamique, de tenir compte des retards pris durant la crise sanitaire et d'atteindre les cibles fixées pour 2022, le ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre chargée de l'insertion ont décidé la prolongation d'un an de la contractualisation avec les conseils départementaux, les métropoles et les conseils régionaux. Aussi, la présente convention s'inscrit dans la continuité de la contractualisation Etat-Département 2019-2021. Si l'organisation de la convention annuelle en deux volets reste inchangée par rapport à la précédente convention triennale, d'un côté des mesures socles communes à tous les départements et de l'autre des actions consacrées à des initiatives portées par les départements dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, une mesure socle sort néanmoins du périmètre de la convention 2022, la mesure relative à la prévention de toute sortie sèche pour les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, le Préfet et le Président du conseil départemental du Nord définissent des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles



ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT**

Cette contractualisation suppose à minima une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Les engagements sont définis conjointement par l'État et le Département dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi que la région), les partenaires associatifs et des personnes concernées ; dans cette perspective les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, CNAF, CCMSA, CNAM, CNAV) seront mobilisés.

Les partenaires territoriaux peuvent, s'ils le souhaitent, prendre part à la convention, avec l'accord de l'État et du Département.

### **2.1. Les engagements concourant à la mise en œuvre de la stratégie**

La convention porte sur un socle commun d'objectifs. Chaque mesure socle comporte des indicateurs de suivi que le Département renseigne annuellement dans un tableau correspondant.

Au-delà de ce socle d'engagements, le Département s'engage à réaliser des actions, également accompagnées d'indicateurs de résultats, qu'il propose et qui s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'ensemble de ces engagements sont décrits dans les annexes : 1-tableau des engagements, 2-fiches actions et 3-tableau des indicateurs.

### **2.2. Les engagements financiers de l'État et du Département**

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre de la présente convention, pour la réalisation des actions décrites à l'article 2.1.

Au titre de l'année 2022, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de **13 197 804 €**.

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif annexé à la présente convention.

Le Département s'engage à transmettre l'ensemble des fiches-actions et à préciser celles qui seraient modifiées ou nouvellement créées, par rapport à la précédente convention 2019-2021.

### **2.3. Suivi et évaluation de la convention**

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État, avec une périodicité au moins annuelle. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies entre le préfet de département et le conseil départemental, en lien avec le préfet de région.

Le Département est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ce rapport contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés, il précise en annexe l'exécution budgétaire des crédits contractualisés dans un tableau financier et le renseignement de la matrice des indicateurs des engagements contractualisés. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération départementale en vue d'une transmission au préfet de région et au préfet de département au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions. Il est mis en ligne sur l'espace numérique de travail de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et présenté lors d'une conférence régionale des acteurs.

#### **ARTICLE 3 – ÉVALUATION**

A l'issue du processus d'évaluation de l'exécution des actions déployées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, le Département s'engage à compléter la matrice des indicateurs annexée à la convention, des résultats obtenus.

#### **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS**

La contribution fera l'objet d'un versement annuel.

La contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Nord.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Nord

Code établissement : 2259 000 1801 244

Code guichet : 00468

Numéro de compte : C5990000000-42

Clé RIB : 42

IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9900 0000 042

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Nord.

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme.

Au titre de l'année 2022, le montant global de la contractualisation entre l'État et le Département du Nord est de **26 714 844 €**. Pour cette année, le soutien financier de l'État est de **13 197 804 €**, et le soutien financier du Département du Nord est de **13 517 040 €**.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 19 « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », sous-action 01 « Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales », du budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », selon le programme d'action suivant :

- ✓ Action 1 : Mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE pour les enfants des rues et ouvrir des places d'accueil d'urgence dans la continuité des maraudes pour un montant de **87 070 €** au titre de 2022

domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191905 "maraudes Etat/CD", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).

- ✓ Action 2 : Optimiser le 1er accueil inconditionnel de proximité, pour un montant de **52 275 €** au titre de 2022 :

domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191903 "1er accueil inconditionnel", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).

- ✓ Action 3 : Mettre en place des référents de parcours, pour un montant de **134 188 €** au titre de 2022 :

domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191904 "référents de parcours", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).

- ✓ Action 4: garantie d'activité, pour un montant de **8 566 045 €** au titre de 2022 :

domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191907 "garantie d'activité et insertion des BRSA " , de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).

- ✓ Action 5 : Initiatives locales du département - ouvrir 8 maisons des parents, pour un montant de **400 000 €** au titre de 2022 :

domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191910 "initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).

- ✓ Action 6 : Initiatives locales du département - proposer à chaque jeune majeur issu de l'ASE une mesure d'accompagnement vers et dans le logement, pour un montant de **775 300 €** au titre de 2022 :  
domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191910 "initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).
- ✓ Action 7 : Prévenir les sorties sèches de l'ASE, pour un montant de **1 413 456 €** au titre de l'année 2022  
domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191910 "initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).
- ✓ Action 8 : Initiatives locales du département - renforcer l'intervention de la prévention spécialisée dans les collèges du sud du département pour éviter le décrochage scolaire, pour un montant de **760 500 €** au titre de 2022 :  
domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191910 "initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).
- ✓ Action 9 : Initiatives locales du département - créer 3 EM et 3 lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE, pour un montant de **1 008 970 €** au titre de 2022 :  
domaine fonctionnel 0304-19-01 "Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités territoriales" - code activité 030450191910 "initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01).

Les contributions financières du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sont versées sous réserve de la disponibilité des crédits.

## **ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Elle peut faire l'objet d'un avenant en cours d'année, portant sur les montants financiers alloués et le cas échéant sur les engagements respectifs de l'État et du Département et les actions en découlant.

## **ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION**

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation doit être adressée au plus tard le 31 décembre de chaque année au Préfet. Le Département reste soumis aux obligations résultant de l'article 4 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution de la convention.

## **ARTICLE 7 – LITIGE**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille (5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex – courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)), après la recherche d'une résolution amiable.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Lille, le

Le Président du Conseil départemental  
du Nord

Le Préfet de la région Hauts de France,  
Préfet du Nord

*Christian POIRET*

*Georges-François LECLERC*

# Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi



## FICHES ACTION 2022



## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIFS 2022
Nombre de premiers contacts établis (nouvel indicateur 2021)	ND	ND	<b>CAPEP : 680</b> Sauvegarde : ND	700
Nombre de familles et d'enfants suivis	ND	429	<b>CAPEP : 285 jeunes</b> Sauvegarde : <b>79 enfants</b>	280 80
Nombre de mises à l'abri de familles et d'enfants	ND	24 familles 84 personnes		
Nombre d'ouvertures de droits pour les enfants et les familles	ND	123		
Nombre de mesures de protection de l'enfance mises en œuvre	ND	37 AEMO		



**MESURES DU SOCLE  
REFONDER ET REVALORISER LE TRAVAIL  
SOCIAL AU SERVICE DE TOUTES LES FAMILLES  
PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL  
DE PROXIMITE**



### RESUME DU PROJET (FICHE 3)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social des conseils et une orientation adaptée pour faciliter l'exercice de ses droits Organiser un accueil multicanal (physique, téléphonique et numérique)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

### OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Déclinaison territoriale de la charte	Mise en œuvre opérationnelle de la charte au niveau des 7 territoires	2022	CAF, FCSN, MSA, UDCCAS, URIOPSS

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	104 550 €	52 275 €	52 275 €	

### INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel	45	45	45	45
Nombre de structures (hors dispositif du CD) ou lieux engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel (nouvel indicateur 2021)	ND	ND	240	300
Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement	24 308 en 1 <sup>ère</sup> demande	23 025 en 1 <sup>ère</sup> demande	25 429 pour le SSD en 1 <sup>ère</sup> demande	35 000 en 1 <sup>ère</sup> demande
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel (nouvel indicateur 2021)	ND	ND	ND	40 000 en 1 <sup>ère</sup> demande

# REFONDER ET REVALORISER LE TRAVAIL SOCIAL AU SERVICE DE TOUTES LES FAMILLES REFERENT DE PARCOURS



## RESUME DU PROJET (FICHE 4)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Coordonner les interventions autour de la personne et la rendre actrice de son parcours :</p> <p>Toute la réflexion Référent de parcours menée contribue à l'Intervention Sociale et Médico-sociale de Proximité, au pouvoir d'agir des personnes et de fait à la place des personnes concernées.</p> <p>Cette démarche est un levier au changement des pratiques professionnelles</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place des instances départementales et locales de mise en œuvre du projet	<p>&gt; Mise en place d'un Comité de suivi départemental avec les chefs de projet en territoire (15 professionnels) : 1 rencontre tous les 2 mois, associant DEJF et DIPLE</p> <p>&gt; Mise en place de comités territoriaux de pilotage (professionnels du départements et partenaires)</p> <p>&gt; Mise en place d'un COPIL départemental (département et partenaires) Composition : tête de réseaux et cadres DT Rôle : évaluation de la démarche au niveau départemental, élaboration de perspectives et déploiement</p>	<p>10 réunions depuis oct. 2020</p> <p>Mars 22 pour DTF et avril 22 pour DTML</p> <p>Non prévu à ce jour</p>	Avec les partenaires de chaque territoire
Ecriture et octroi du marché de formation-action	<p>&gt; Délibérations et conventions de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Délibération pour DTF et DTML</li> <li>▪ Délibération pour DTC et DTV</li> </ul>	<p>27 sept 2021 24 janvier 2022</p>	
Mise en œuvre progressive et échelonnée de la formation-action	<p>&gt; Module 1 : module de lancement (1/2 journée)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DTF et DTML : 14 octobre 2021</li> </ul>	<p><b>Pour les 3 étapes : Oct 2021 à Déc 2022</b></p>	<p><b>65 partenaires</b> mobilisés sur les 4 territoires : 14 en DTF, 8 en DTML, 27 en DTV et 16 en DTC</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DTC et DTV : 27 janvier 2022</li> </ul> <p>&gt; Module 2, pour les cadres (1 journée)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DTF et DTML : 18 novembre 2021</li> <li>▪ DTC et DTV : 4 mars 2022</li> </ul> <p>&gt; Module 3 : Formation <b>de 241 professionnels</b> (pour moitié Département et moitié partenaires – 5 jours), en 18 groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DTF : 4 groupes formés, soit 58 professionnels</li> <li>• DTML : 3 groupes, soit 35 professionnels</li> <li>• DTV : 6 groupes, soit 78 professionnels</li> <li>• DTC : 5 groupes, soit 70 professionnels</li> </ul>	<p>Oct 21 à avril 22  Déc 21 à avril 22  Avril à déc 22  Mars à déc 22</p>	
Mise en œuvre de la démarche Référent de Parcours	<p>&gt; Production d’outils par le comité de suivi :</p> <p>Cahier des charges du comité de pilotage territorial, cahier des charges de l’instance de concertation partenariale + trame de relevé de décision, outil de suivi qualitatif, premiers éléments d’évaluation</p> <p>&gt; Accompagnement et mise en œuvre de la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification sur chaque territoire d’un binôme de directeur de projet et de chef de projet</li> <li>• Soutien méthodologique de ces 4 binômes par B2C</li> <li>• Expérimentation sur chaque DTPAS expérimentatrice</li> </ul> <p>&gt; Elaboration du Module 4 (FAQ) : par B2C</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation par B2C des regroupements de questions (issues des groupes de formation)</li> <li>• Test d’alimentation des réponses sur DTF (notamment après copil territorial) : voir préalablement les modalités de validation des contenus</li> </ul>	<p>2021</p> <p>Avril 2022</p> <p>A caler  Depuis mars 2022 sur la DTF et DTML</p> <p>En cours</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation par chaque territoire – identification des convergences</li> <li>Ouverture aux professionnels formés</li> </ul>		
Evaluation de l'expérimentation	<p>&gt; Impact de la démarche, suivi de l'évolution des pratiques et capitalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation via le comité de suivi départemental et le collectif des binômes par territoires : indicateurs à définir</li> <li>Présentation en COPIL départemental</li> </ul> <p>&gt; Généralisation de la démarche, après étape d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modalités d'essaimage à définir</li> </ul>	<p>A partir de juin 2022</p> <p>En fonction des retours de l'évaluation</p>	

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	268 376€	134 188€	134 188€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020		BILAN 2021	
		OBJECTIF	REALISE	OBJECTIF	REALISE
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	100 sensibilisés	50 formés	60 sensibilisés	400 formés	30 en démarrage formation 398 sensibilisés
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	0	100	0	400	0

	2022	
	OBJECTIF	REALISE MAI 2022
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	250 formés	93 professionnels formés 148 professionnels en cours de formation
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	300	1

# MESURES DU SOCLE

## INSERTION DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE – ORIENTATION ET PARCOURS DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE / GARANTIE D'ACTIVITE



### RESUME DU PROJET (FICHE 5)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Proposer à chaque personne un accompagnement adapté pour favoriser le retour à l'emploi	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

### OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
<p>Accompagnement des bénéficiaires du RSA pour faciliter le retour à l'emploi par la mise en place de Maisons de l'insertion et de l'emploi (MDIE) qui deviennent Maisons Nord Emploi</p> <p>Budget de 10 818 388 € dont 8 327 588 € pour le fonctionnement des MDIE et la création des MDIE dédiées aux allocataires de longue durée et aux jeunes</p>	<p>→ Fonctionnement des 7 MDIE (et 10 permanences)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouveau</b> : Renfort de 5 chargés d'orientation</li> </ul> <p>→ Création de 7 nouvelles MDIE dédiées aux allocataires de longue durée et les jeunes (25-35 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouveau</b> : Recrutement de 45 CoachEmploi</li> </ul> <p>→ « Réussir Sans Attendre » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4<sup>ème</sup> édition de la Semaine « Réussir sans attendre » : 10 000 allocataires mobilisés et cible de 2 000 sorties positives</li> <li>• Actions labellisées « Réussir Sans Attendre » : 100 actions ciblées</li> </ul> <p>→ Coordination des parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouveau</b> : Recrutement de 9 coordinateurs de parcours afin d'optimiser le nouvel appel à projet « de l'insertion vers l'emploi 2022-2025 » (54 000 places proposées)</li> </ul> <p>→ Relation aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement du Club des entreprises inclusives</li> <li>• <b>Nouveau</b> : Marché de diagnostic de compétences pour 25 000 allocataires du RSA</li> </ul>	<p>Opérationnel</p> <p>Juin 2022</p> <p>21 au 25 nov.</p> <p>Tout au long de l'année</p> <p>Juin 2022</p> <p>Opérationnel Septembre 2022</p>	<p>Pôle emploi, Région, entreprises</p>
<p>Partenariat avec Pôle Emploi</p> <p>Budget de 1 379 726 €</p>	<p>→ Convention Pôle emploi / CD59 pour l'accompagnement intensif de 2 100 allocataires du RSA par an, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans</p> <p>→ Accompagnement global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouveau</b> : 35 travailleurs social insertion (TSI) dédiés à l'accompagnement global (de janvier à mai 2022) puis financement par le ReactEU</li> </ul>	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p>	<p>Pôle emploi</p>

IAE et ESS Budget de 333 770 €	→ Soutien au l'IAE • <b>Nouveau</b> : Recrutement de 3 développeurs IAE → Soutien aux actions innovantes → Soutien à l'ESS	Juin 2022 Opérationnel Opérationnel	DIRRECTE
SI et relation à l'utilisateur Budget de 2 984 244 €	→ ngenerii et fonctionnement (RH) → NordEmploi (mise en relation offre et demande d'emploi) → PUBLIK (centre d'appel) → OUIFORM (mobilisation de l'offre de formation) → PARCOURS RSA (dossier unique d'insertion – DUI) • <b>Nouveau</b> : formation et appui à 600 nouveaux référents → ESTIME (simulateur de ressources en cas de reprise d'emploi) • <b>Nouveau</b> : créer le volet « formation » du simulateur	Opérationnel Opérationnel Opérationnel Opérationnel  A partir de sept. 2022 A partir de sept. 2022	Tous les opérateurs de l'AAP « de l'insertion et du retour à l'emploi »
Gouvernance Budget de 327 724 €	→ Pilotage et suivi des projets		

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD
Montant de l'avenant 2021	13 451 400 €	6 725 700 €	6 725 700 €
Montant prévisionnel 2022	17 132 090 €	8 566 045 €	8 566 045 €

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre de nouveaux entrants	16 220 convoqués 10 456 présents	29 263 convoqués 20 151 présents	28 251 convoqués 18 888 présents	30 000 convoqués 22 500 présents
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	9 936	15 212	11 582	22 500
Nombre total de 1 <sup>er</sup> rendez-vous d'accompagnement fixé	9 781 dont 7 782 orientés hors PE	20 151 dont 13 128 orientés hors PE	17 496 dont 12 773 orientés hors PE	22 500 dont 14 600 orientés hors PE
Nombre de 1 <sup>er</sup> rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés	Donnée non disponible	17 525 dont 10 502 orientés hors PE	15 111 dont 10 374 orientés hors PE	22 500 dont 14 600 orientés hors PE
Nombre total de 1 <sup>er</sup> contrat d'engagement réciproque	7 309	9 263	8 963	14 600
Nombre de 1 <sup>er</sup> contrat d'engagement réciproque dans les 2 mois	5 698	6 320	6 151	14 600

Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)	/	7 448	6 345 dont 4 211 CoachEmploi et 2 134 CoachEmploi PE + 2 539 jeunes	7 300 Dont 5 500 jeunes
Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale	/	2 199 dont 1 407 CoachEmploi et 792 CoachEmploi PE	2 312 dont 1 215 CoachEmploi et 1 097 CoachEmploi PE	2 600
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global	/	7 511	6 535	8 600
Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global	/	5 568	4 108	6 400
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	64	67	63	70
Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	17,4 jours	17,7 jours	15,1 jours	15 jours

## BILAN

---

En 2021, le bilan en matière de sorties positives (emploi ou formation qualifiante) est extrêmement positif. Le nombre de sorties positives du RSA est chiffré à 50 096 en 2021 dont 13 054 à l'initiative du Département (dont 1 845 par les CoachEmploi des MDIE) et 37 042 par les équipes de Pôle emploi (dont 1 013 par les CoachEmploi de Pôle emploi). Globalement les sorties positives sont ainsi en augmentation de +27 % par rapport à 2020. Grâce à ce bilan, le Département est passé sous la barre des 96 000 foyers payés : avec 95 498 foyers payés en janvier 2022, le Nord enregistre une baisse de -7,7 % en un an.

L'ambition de ce 3<sup>ème</sup> avenant est de poursuivre et amplifier la dynamique engagée depuis 3 ans par :

- la création de 7 nouvelles MDIE dédiées aux allocataires de longue durée et, parmi eux, prioritairement les jeunes allocataires de longue durée (depuis plus de 2 ans dans le RSA) ;
- la programmation tout au long de l'année des opérations « Réussir Sans Attendre » qui ont fait leur preuve en matière de mobilisation des allocataires du RSA (10 000 allocataires participant à la 3<sup>ème</sup> édition) et d'efficacité (près de 2 000 sorties positives) ;
- le renforcement de l'offre de services aux entreprises notamment par un meilleur repérage des compétences de Nordistes qui facilitera la mise en relation entre offre et demande d'emploi ;
- le déploiement du « club des entreprises inclusives » qui permettra de mobiliser les entreprises volontaires et engagées en faveur de l'inclusion et de l'insertion des allocataires du RSA ;
- une plus grande mobilisation du secteur de l'IAE via les développeurs de l'IAE dont l'objectif est d'augmenter le positionnement des allocataires du RSA sur cette première marche à l'emploi ;
- la mise en place de coordinateurs de parcours dont l'objectif est de garantir des parcours sans couture à tous les allocataires du RSA entrant dans la garantie d'activité ;
- une plus grande mobilisation de l'accompagnement global et la consolidation des binômes Département/Pôle emploi ;
- la poursuite de l'outillage des référents qui accompagnent au quotidien les allocataires notamment au travers du dossier unique d'insertion (DUI) et par le déploiement de l'outil ESTIME qui permettra de donner à voir aux allocataires les perspectives de ressources s'ils entrent en formation ou à l'emploi.

Avec l'ensemble de ces mesures qui viennent amplifier les actions mises en œuvre depuis 2019, **le Département ambitionne d'orienter vers la garantie d'activité 7 300 personnes supplémentaires par rapport à 2021 à minima dont 5 500 jeunes (25-35 ans).**



# MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT OUVERTURE DES MAISONS DES PARENTS



## RESUME DU PROJET (FICHE 6)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale, dans le cadre de la prévention précoce.	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Ouverture de 4 Maisons des parents	> Valenciennes, Douai > Tourcoing antenne Roubaix > ouverture de la Maison des Parents du Cambrésis	2019 2021 2022	
Déploiements d'actions ciblées de prévention et d'une offre de service spécifique aux besoins des territoires	Définition et mise en œuvre de plans d'action par Maison des Parents, en lien avec les DTPAS et les partenaires locaux	2022	

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	800 000€	400 000€	400 000€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre de sollicitations	154	371	<b>721</b>	900
Nombre de rencontres individualisées à destination :		686	<b>988</b>	1000
Des parents	229	(parents/parents- enfants)	(parents/parents- enfants)	
Des enfants	31			
Entretiens familiaux	29	325	<b>875</b>	
Nombre de participants aux actions collectives	329	332	<b>539</b>	700
Nombre de rencontres partenariales	135	169	<b>419</b>	500

# MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT PREVENIR TOUTE « SORTIE SECHE » POUR LES JEUNES SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)



## RESUME DU PROJET (FICHES 7 ET 8)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Accompagner 130 jeunes majeurs dès 2019 et préparer leur autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement (fiche 1)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans
En complément, accompagner 90 jeunes en 2019 afin de leur garantir un accès à un logement (modes d'accompagnement, appropriation du logement et projet personnel) (fiche 8)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans
Depuis 2020, le Département applique le « zéro sorties sèches » de l'ASE + le « droit au retour » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours ASE (cf : <i>nouvelle délibération Entrée dans la Vie Adulte (EVA) du 28 septembre 2020</i> ). Les demandes d'accompagnement formulées par les jeunes après leur majorité ne sont pas refusées par le Département et le maintien du lien est recherché.  <b>Aussi la cible de jeunes concernés par l'action s'est élargie à l'ensemble des jeunes sortant d'ASE, mineurs non accompagnés (MNA) compris.</b>	A partir de 2020	
Afin de faciliter la lecture des différents projets concourant à cet objectif, ceux-ci sont regroupés dans ce rapport en 4 thèmes : <ol style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE</li> <li>Préparer et soutenir les jeunes dans leur parcours d'autonomie</li> <li>Maintenir le lien et l'aide apportée aux jeunes sortants des hébergements de l'ASE</li> <li>Accompagner et sécuriser l'accès à l'autonomie des MNA</li> </ol>		

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022 (F7)	1 550 600€	775 300€	775 300€	
Montant prévisionnel 2022 (F8)	2 826 912€	1 413 456€	1 413 456€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
<b>PRESERVATION DU LIEN DE REFERENCE</b>		Réalisé au 31.12.2020	Réalisé	
Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	1 114 Cohorte DTML : 194	1 154 Cohorte DTML : 187	1 539 (dont 607 MNA)  Cohorte DTML =167	1 300 Cohorte DTML : 150

<p>Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel (par le département)</p>	<p>700 Cohorte DTML : 138</p>	<p>975 Cohorte DTML : 128</p>	<p>1 165 jeunes en EVA à 18 ans (dont 511 MNA)</p> <p>Cohorte DTML = 160 20 % des jeunes qui ne sollicitent pas un EVA à 18 ans, bénéficient d'un autre soutien (bourse univ., FDAJ, garantie jeunes, apprentissage, établissement médicosocial, retour domicile ou autres) 5% des jeunes pour lesquels l'ASE n'a plus de contact à 18 ans : Ils peuvent exercer un « droit au retour » instauré en septembre 2020 pour solliciter un nouvel accompagnement, en cas de besoin.</p> <p><b>Au total, 3 246 jeunes majeurs ont eu au moins un accompagnement EVA dans l'année 2021</b></p> <p><b>Médiane mensuelle sur l'année : 1700 jeunes en EVA, dont</b>  <b>165 en EVA 1</b>  <b>809 en EVA 2</b>  <b>694 en EVA 3 (hébergement ASE)</b></p>	<p>1 200 Cohorte DTML : 140</p>
<p>Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation</p>	<p>Chaque jeune a un référent mais la personne lien n'a pas été mise en place à cette date</p>	<p>Chaque jeune a un référent mais la personne lien n'a pas été mise en place à cette date</p>	<p>339 jeunes ont désigné une personne « lien » en plus du référent départemental</p> <p>DTML = 95</p>	<p>500</p>

Nombre de jeunes avec un logement stable	1 069 Cohorte DTML : 138	Données sur total des 18-21 ans : 1 586 Sur les jeunes de 18 ans 917 (sur les 975)  Cohorte DTML : 177 : 31 jeunes en logement autonome (FJT, appt, colocation) / 97 jeunes en hébergement ASE-PJJ-EMS / 1 en résidence universitaire / 48 retours famille <b>10 pertes de contact</b>	au total des 18 ans sortants ASE : 1 460  Cohorte DTML = 160 24 jeunes en logement autonome (FJT, appt, colocation) / 87 jeunes en hébergement ASE-PJJ-EMS / 1 résidence universitaire / 46 retours famille / <b>7 pertes de contact</b>	1 200  Cohorte DTML : 140
<b>REVENU ET ACCES AUX DROITS</b>				
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	813 Cohorte DTML : 147	Données sur total des 18-21 ans : 1 402 901 (sur les 975)  Cohorte DTML : 60	1 165 jeunes a minima à 18 ans, via EVA  DTML = 131	1 200  Cohorte DTML : 140
<b>INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, FORMATION ET MOBILITE</b>				
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	980 Cohorte DTML : 158	1 100	812 (sur les 975) Cohorte DTML : 80 DTML = 147 28 % scolaires, 20 % en cours de définition de projet ou dispositif mission locale (GJ, EPIDE...), 16 % handicap, 14 % étudiants, 16 % salariés, 6 % centres maternels,	1 150 Cohorte DTML : 150

**MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT  
PREVENIR TOUTE « SORTIE SECHE » POUR LES  
JEUNES SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :  
1- Faciliter l'accès au logement**



**RESUME DU PROJET (FICHES 7 ET 8)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Faciliter l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE en développant de nouvelles initiatives : soutien aux nouvelles offres de logements adaptés aux jeunes ; démarches visant à faciliter l'accès au logement social ; actions d'aide à l'installation	1 <sup>er</sup> janvier 2019	3 ans

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Démarches visant à accompagner les jeunes dans leur insertion et dans l'accès au logement	> Projet ARELI – 10 jeunes de l'aide sociale à l'enfance sur la Métropole. Accompagnement renforcé et hébergement de jeunes très en rupture (SDF, cumul de difficultés, addictions, prostitution, santé mentale).	2021 – 2022 (démarrage du projet en septembre 2021).	ARELI
Aide à l'installation et accompagnement au sein du logement	> Mise en œuvre d'une Banque Solidaire de l'Équipement : soutien à l'association Emmaüs Défi pour le développement d'une antenne sur la Métropole lilloise > Déploiement territorial à prévoir en 2022 > Kit d'emménagement pour les jeunes - aide au démarrage	Action renouvelée en 2021 et 2022	Emmaüs
Accès au logement, préparation à l'autonomie et accompagnement dans le logement	> Captation de logements (territoire Roubaix-Tourcoing / Métropole Lille) par le biais de partenariats avec des bailleurs sociaux > Dispositif « case départ » (appartement école pour des mises en situation) > Actions collectives en lien avec les démarches d'accès au logement autonome (90 heures d'accompagnement)  GAP : Service d'accompagnement à la majorité (création de 7 appartements pour adolescents de 16 à 18 ans)	Action renouvelée en 2022	AMFD  GAP
Démarches visant à faciliter l'accès au logement social Objectif : 100 jeunes	Mise en place d'une procédure et d'une organisation permettant de fluidifier et de faciliter l'accès des jeunes au parc social de Partenord	Action renouvelée en 2022	Partenord Habitat

## INDICATEURS

NOMBRE DE JEUNES SOUTENUS DANS L'ACCES AU LOGEMENT	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre de jeunes ayant accédé à un logement du parc social (Partenord et autres bailleurs)	80 jeunes (48 Partenord / 32 autres bailleurs)	<b>120</b> 74 Partenord au 31/10/2021 46 relogements chez d'autres bailleurs	120 60 10
Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'intermédiation sociale OSLO et GRAAL et accédé à un logement autonome	Déploiement 2021	GRAAL : 11 accompagnements en cours (démarrage en juillet 2021 Données arrêtées au 15/11/2021) 6 diagnostics en cours Oslo : en attente du comité de pilotage.	60
Nombre de jeunes ayant accédé aux nouvelles offres logement (ARELI)	Déploiement 2021	<b>8</b> (entrée de 2 jeunes supplémentaires en cours)	10
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une aide à l'installation	23 jeunes de moins de 25 ans dont 8 en parcours ASE (depuis fin août 2020)	<b>82</b>	50
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un logement dans le cadre du projet AMFD	29	<b>32</b> jeunes accompagnés (28 en logement accompagnés et 4 jeunes en bail glissant) 4 sorties du dispositif	35

**MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT  
PREVENIR TOUTE « SORTIE SECHE » POUR LES  
JEUNES SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :  
2-Préparer et soutenir les jeunes sortants de l'ASE  
dans leur parcours d'accès à l'autonomie**



**RESUME DU PROJET (FICHES 7 ET 8)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la préparation à l'autonomie des jeunes pendant la minorité et accompagner l'accès au logement à la majorité en développant et diversifiant les actions et les partenaires	1 <sup>er</sup> janvier 2019	3 ans

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développement des pratiques professionnelles de repérage et d'accompagnement des jeunes en risque de rupture	Déploiement des formations actions sur l'utilisation du Carnet de vie menées sur vers les territoires	Action renouvelée en 2022	Association Laisse ton empreinte
Renforcement des articulations avec les partenaires	Elaboration d'un protocole partenarial relatif à l'autonomie des jeunes issus de l'ASE et de la PJJ : mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel et avec les têtes de réseaux associatives. Mise en place d'un groupe de travail AREFIE – missions locales et département pour favoriser la mobilisation de l'offre de services des Missions locales en faveur des jeunes accompagnés par les services départementaux, notamment les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ASE (démarrage en novembre 2021).	Démarche poursuivie sur l'ensemble de la période	Etat (DDCS, DIRECCTE, PJJ, EN, ARS) ; Région (apprentissage, projets transversaux), CAF, CPAM, FCSN, URHAJ, URIOPSS, APSN, AREFIE, CNAPE
Développement d'actions collectives visant à préparer et soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes	Parcours EVASION (Avesnois)  Ateliers animés par les TISF des associations d'aide à domicile : > « Les TISF, les accompagnants du quotidien » 20 jeunes (AFAD)	Action renouvelée en 2022  renouvelée en 2022	UTPAS  ADAR AFAD
Préparation à l'autonomie à partir de logements diffus en baux glissants ou à partir des lieux de vie des jeunes	> Sambre : service d'accompagnement en appartement pour grands adolescents à Berlaimont 4 places en diffus	Actions renouvelées en 2022	EPDSAE  EPDSAE

	<p>&gt; Douaisis : ouverture d'un service d'autonomie de 5 places en baux glissants</p> <p>&gt; Cambrésis : diversification offre 16-18 ans - 10 places en diffus en baux glissants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 places en 2020</li> <li>- 6 places en 2021</li> </ul> <p>&gt; Littoral : accompagnement global de 25 jeunes par an vers logement autonome (Action logement des jeunes)</p> <p>&gt; Accompagnement social pour l'insertion des 17-25 ans par le maintien d'une offre d'hébergement plurielle à Valenciennes (16 places)</p> <p>&gt; Mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique dédié aux situations complexes (12 + 4 jeunes) sur la Métropole, adossé au centre de formation Albert Châtelet</p> <p>&gt; financement complémentaires de 5 places à la Résidence Habitat Jeunes Paul Constans de Roubaix à partir de septembre 2021 pour l'accueil de mineurs de l'ASE en rupture</p>		<p>ARPE</p> <p>AFEJI</p> <p>ALEFPA</p> <p>ALEFPA</p> <p>ARCADIS</p>
Développement de l'insertion des jeunes	<p>&gt; Développement de l'insertion professionnelle des jeunes de l'ASE par l'extension du « coaching IEJ ». Négociation d'un avenant au dispositif actuel en faveur des bénéficiaires du RSA avec la Région afin de l'étendre aux jeunes de l'ASE « NEET »</p> <p>&gt; 7 coaches ASE/EVA représentant 6 ETP. Chaque portefeuille est de 20 accompagnements temps plein en file active.</p>	Action renouvelée en 2022	Région
Développement de l'inclusion des jeunes par l'accès à la culture	Participation au programme Arts Culture et Prévention (ACP) : constitution d'un trinôme : DT Avesnois, AFEJI et Scène culturelle le Manège à Maubeuge. Elaboration sur 3 ans d'un programme d'accès à la culture et à la co-construction d'un projet culturel par les jeunes confiés à l'ASE, dont des jeunes en situation de handicap.	Démarche décalée jusque juin 2023 afin de prendre en compte le retard engendré par la crise sanitaire.	Fondation culture et diversité, DILCRAH, APSN, DRAC, PJJ, Préfecture

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	1 348 536€	674 268€	674 268€	



## INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021 REALISE 2021 AU 01.11.21	OBJECTIF 2022
Nombre de jeunes concernés par la préparation à l'autonomie à partir de logements autonomes	58 jeunes accompagnés en décembre 2020	<b>85</b> AFEJI 46 / ALEFPA 11 / EPDSAE 18 / ARPE 10	85
Nombre de jeunes ayant participé aux actions collectives	ND	<b>72</b>	60
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un coaching IEJ et autres accompagnements socio-professionnels	35 jeunes en cours d'accompagnement	<b>211</b> Coaching IEJ 167 / Temps de vie 44	200

**MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT  
PREVENIR TOUTE « SORTIE SECHE » POUR LES  
JEUNES SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :  
3- Maintenir le lien et le soutien apporté aux jeunes  
après leur sortie des hébergements de l'ASE**



**RESUME DU PROJET (FICHES 7 ET 8)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Organiser le maintien du lien et le soutien aux jeunes issus des hébergements de l'ASE pour sécuriser leur parcours d'insertion et d'autonomie après leur sortie, à partir des services les ayant accompagnés dans leur minorité	1 <sup>er</sup> janvier 2020	2 ans

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Nouveaux accompagnements et soutiens proposés par les services de protection de l'enfance pour les jeunes majeurs sortis de leurs services	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Métropole Lille et Hazebrouck - « Etayage » : accueil et lieu ressource pour les jeunes qui ont quitté l'établissement ; équipe dédiée à disposition de jeunes issus de l'ASE sur la Métropole et les Flandres.</li> <li>&gt; Tourcoing - Mesures de soutien et d'accompagnement vers la vie adulte pour les jeunes qui ont quitté l'établissement</li> <li>&gt; La Touline : accompagnement de 90 jeunes post parcours ASE</li> <li>&gt; Accompagnement de 33 jeunes de 18 à 25 ans</li> <li>&gt; Service de suite / mères enfants</li> </ul>	Actions renouvelées en 2021	SPReNe  Home des Flandres  Apprentis d'Auteuil SOS Village d'Enfants SOLIHA

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET**

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	506 476€	253 238€	253 238€	

## INDICATEURS

NOMBRE DE JEUNES EN LIEN AVEC LES SERVICES APRES LEUR SORTIE DE L'ASE	BILAN 2020 AU 30.11.2020	BILAN 2021 AU 01.11.21	OBJECTIF 2022
SPRENE	44 sorties de jeunes majeurs	<b>72</b>	80
APPRENTIS AUTEUIL	60	<b>75</b>	80
HOMME DES FLANDRES	6	<b>9</b>	10
SOS VILLAGE ENFANTS	11	<b>41</b>	33
NOMBRE DE JEUNES AYANT UN PARCOURS STABLE			
SPRENE	31	<b>46</b>	50
APPRENTIS AUTEUIL	22	<b>32</b>	40
HOMME DES FLANDRES	5	<b>6</b>	10
SOS VILLAGE ENFANTS	10	<b>31</b>	30

**MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT  
PREVENIR TOUTE « SORTIE SECHE » POUR LES JEUNES  
SORTANTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :  
4-Accompagner et sécuriser l'accès à l'autonomie des MNA**



**RESUME DU PROJET (FICHES 7 ET 8)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Offrir un accompagnement adapté aux MNA sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2021, dans la continuité de la prise en charge menée pendant la minorité, permettant de sécuriser le passage à la majorité et leur parcours d'accès à l'autonomie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantissant un hébergement à l'Aide Sociale à l'Enfance, en cas de nécessité, le temps de la régularisation administrative et de la mise en œuvre du projet d'accès à l'autonomie</li> <li>- Proposant la poursuite de l'accompagnement en « milieu ouvert », après la sortie des hébergements à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour consolider le parcours d'insertion et d'accès au logement autonome au moins jusqu'au 19 ans des jeunes concernés, en lien avec les dispositifs de droit commun</li> </ul>	A partir de fin 2020	2 ans

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Accompagnement de 400 à 600 jeunes majeurs MNA sortants de l'ASE par an	Nouvelle offre d'accompagnement portée par les groupements associatifs TRAJET et GME dédiés à la prise en charge des Mineurs non accompagnés (MNA) pour le suivi de jeunes majeurs MNA, en complément du suivi auprès des autres jeunes MNA assuré par les services départementaux	Action renouvelée en 2022	TRAJET et GME

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET**

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	2 437 500€	1 218 750€	1 218 750€	

**INDICATEURS**

NOUVEAUX ACCOMPAGNEMENTS JEUNES MAJEURS MNA PAR LES GROUPEMENTS	REALISE AU 30.11.2020 (JEUNES NES EN 2002)	BILAN 2021	2022
		Réalisé au 31.12.21	Objectif
Nombre de jeunes MNA devenus majeurs dans l'année (18 ans)	606	607	600
Nombre de jeunes majeurs MNA suivis dans le cadre du nouvel accompagnement porté par les groupements associatifs (18 ans et +)	116	561	500
Nombre de jeunes majeurs MNA accompagnés par le Pôle Droits et Protection des MNA (18 ans et +)	439	195	100

Nombre de jeunes avec un logement autonome (18 ans et +)	198	<b>433</b> 176 (logement privé ou public) 54 (colocation) / 90 (FJT ou RHJ) 6 (internat ou CROUS) 66 (heb chez tiers) 41 (CHRS et CADA)	300
<b>REVENU ET ACCES AUX DROITS</b>			
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières (18 ans et +)	378	<b>627</b> (ressources EVA inclus) <b>292</b> (ressources Hors EVA)	600
<b>FORMATION / INSERTION</b>			
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	424	<b>643</b>	500

# MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT RENFORCER L'INTERVENTION SPECIALISEE DANS LES COLLEGES DU SUD DU DEPARTEMENT POUR EVITER LE DECROCHAGE SCOLAIRE



## RESUME DU PROJET (FICHE 9)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire et prévenir les placements à l'aide sociale à l'enfance des adolescents en rupture familiale	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Financement des 30 postes ALSSES créés	Tous les postes sont créés Accompagnement / formation / prise de poste	2021	Education nationale, clubs de prévention
Accompagnement et bilan de l'activité des postes ALSSES	Bilan et accompagnement des postes ALSSES en lien avec le service jeunesse et l'APSN	2022	Clubs de prévention - APSN

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	1 521 000€	760 500€	760 500€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Mise en œuvre effective des postes d'ALSSES	41	63	74 collèges couverts <b>73 postes</b> déployés	73 postes

**MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT  
CREER 3 EQUIPES MOBILES ET 3 LIEUX DE VIE DEDIES  
A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES  
D'ENFANTS DE L'ASE**



**RESUME DU PROJET (FICHE 10)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situation complexe et faciliter les continuités de parcours, apporter un soutien aux professionnels dans leur accompagnement	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Harmonisation des moyens mis à disposition des équipes mobiles (budget, activité, RH, replis)	> Réalisé : clarification des moyens accordés aux équipes mobiles afin de tendre vers une équité et assurer une montée en charge de l'activité  > Mise en place d'un outil de suivi	Janvier 2021	
Ajustement des places de repli	Ajustement de l'offre de repli compte tenu de sa faible mobilisation à raison de 7 places : 2 places : Sambre Avesnois 2 places : Flandres 3 places : Territoire métropolitain de Lille	Janvier 2021	Conventionnement avec le PFS de l'AGSS de l'UDAF
Evaluation in itinere	> Analyse à portée qualitative : la place de l'enfant et son parcours ASE, les méthodes d'intervention des équipes mobiles, le pilotage du dispositif et la gouvernance  > Déclinaison du plan d'actions issu de l'évaluation menée sur le dispositif	2020  2021	MECS, AssFam, DTPAS, opérateurs
Renouvellement des arrêtés d'autorisation à titre expérimental	Réalisé : sur la base de l'évaluation, renouvellement de l'arrêté d'autorisation.	Août 2021	
Rapprochement avec l'ARS	Réalisé : organisation d'un COFIL commun  Réflexion concernant la mise en place d'un rapport de gestion commun et identification d'indicateurs de suivi et de résultat commun.	Avril 2021  Octobre 2021	ARS DOMS / CD59 / CD62 CD59 / ARS DOMS
Bilan et perspectives des équipes mobiles	A réaliser en lien avec les équipes et l'ARS pour établir les perspectives 2023	2022	

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET**

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	2 017 940€	1 008 970€	1 008 970€	

## INDICATEURS

---

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre d'équipes mobiles opérationnelles	2	3	<b>3</b>	3
Nombre d'enfants accompagnés	150	133	<b>158</b>	160
Nombre de place de repli installée	0	13	5	5
Durée de prise en charge	2 mois	9 mois (suite COVID)	8 mois	



# MESURES A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE ET L'ANIMATION TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES GROUPES SOCIO-EDUCATIFS



## RESUME DU PROJET (FICHE 11)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Coordonner les interventions des services sociaux d'un territoire autour de situations de jeunes et d'adultes complexes afin de faciliter les continuités de parcours	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en œuvre du référentiel GSE et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lancement d'une formation action pour accompagner le déploiement des GSE en partenariat avec l'APSN</li> <li>&gt; Projet de sensibilisation des acteurs/animateurs (internes/externes) des GSE : politiques sociales, éthique/déontologie, partage d'information sur 4 DTPAS (DTF, DTA, DTD, DTC)</li> </ul>	2 <sup>ème</sup> semestre 2021  2 <sup>ème</sup> semestre 2021	
Réimpulser la dynamique GSE	Passage de 22 à 52 GSE sur le département <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Actualisation d'une cartographie pour objectiver la dynamique des territoires GSE</li> <li>&gt; 8 GSE en projets</li> <li>&gt; Travail autour de l'élaboration d'une fiche repère et d'un règlement intérieur</li> <li>&gt; Création d'un outil d'évaluation GSE dématérialisé</li> </ul> 56 GSE en 2021 Travaux de déploiement menés conjointement avec l'APSN	Renouvelée en 2022	APSN

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	0€	-	-	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Recrutement d'un poste de coordonnateur	Recrutement effectué	Recrutement effectué	Changement de coordonnateur	

# MESURE A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



## RESUME DU PROJET (FICHE 12)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Poursuivre et accentuer l'évolution des pratiques professionnelles, en développant une approche globale des situations des personnes, en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours.</p> <p>Favoriser une démarche de prévention, en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.</p>	1 <sup>er</sup> janvier 2021	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	BILAN	PARTENAIRES
Coordination avec les partenaires	Rencontre Etat, CNFPT, CD59 pour présenter les nouvelles actions de formation proposées par le CNFPT et la possibilité de conventionner sur des actions de formation spécifiques	20 janvier 2022	Etat, CNFPT
<p>Plan de formation des travailleurs sociaux – Actions CNFPT</p> <p>Formation de 370 travailleurs sociaux sur 3 ans, sur 7 actions de formation en lien avec les 6 thématiques</p>	<p>Formations programmées en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le travail social et le développement social : enjeux et méthodes (6,5 jours) / 25 agents</li> <li>&gt; La participation et la co-construction avec les personnes accompagnées dans le champ des politiques sociales (3 jours) / 30 agents</li> <li>&gt; La démarche « d'aller vers » dans l'action sociale : des enjeux à la mise en œuvre / 45 agents</li> <li>&gt; L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes (4,5 jours) / 30 agents</li> <li>&gt; L'inclusion numérique (4 jours) / 45 agents</li> <li>&gt; L'insertion socio-professionnelle (2 jours) / 15 agents)</li> </ul> <p>Formations programmées en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes (4,5 jours) - suite / 29 agents</li> <li>&gt; Le territoire, ancrage de la solidarité (2 jours) / 48 agents</li> </ul>	<p>Programmation : 2022 : formation de 190 agents</p> <p>Programmation 2023 : formation de 77 agents</p>	CNFPT
Plan de formation des travailleurs sociaux – Actions faisant l'objet d'un financement spécifique	> L'accompagnement global à destination des Travailleurs sociaux, des opérateurs à projet et de Pôle Emploi	Programmation 2022-2023 : 160 agents (Département et partenaires)	CNFPT

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	38 676 €	0 €	38 676 €	

## INDICATEURS

	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique :	67	190
	Dont	Dont
> Numérique	39	45
> Participation des personnes	0	60
> Développement social	0	25
> Aller vers	0	45
> Territoires	0	0
> Insertion socio-professionnelle	28	15
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique :	90	160
	Dont	Dont
> Numérique	0	0
> Participation des personnes	0	0
> Développement social	0	0
> Aller vers	0	0
> Territoires	0	0
> Insertion socio-professionnelle	90	160

# MESURE A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT MOBILITES A DES FINS D'INSERTION PROFESSIONNELLE – COUVRIR LE TERRITOIRE DE PLATEFORMES DE MOBILITE



## RESUME DU PROJET (FICHE 13)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir le développement de plateformes de mobilité pour faciliter l'accès à la mobilité des personnes en insertion professionnelle	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Un an

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER JANVIER A DECEMBRE 2022	PARTENAIRES
Couverture du territoire par des plateformes de mobilité	<p>&gt; Mise en place de réponses cohérentes en termes de couverture territoriale et de solutions efficaces de mobilité</p> <p>En 2021, le Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a soutenu une offre intégrée de mobilité portée par des plateformes de mobilité,</li> <li>▪ a permis la structuration de ces plateformes.</li> </ul> <p>&gt; Coordination partenariales pour garantir une homogénéité et une même qualité de service aux publics, qu'ils soient orientés par Pôle Emploi ou par le Conseil départemental</p>	<p>Mise en place de 4 plateformes avec un déploiement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ la Flandre (démarrage en septembre 2022),</li> <li>→ le Cambrésis,</li> <li>→ Roubaix Tourcoing (démarrage en septembre 2022)</li> <li>→ Le Douaisis (organisation d'un transport collectif en collaboration avec les partenaires d'insertion du territoire)</li> </ul> <p>Projets spécifiques déposés par l'association Wimoov en 2022</p>	Collectivités, Etat, Pôle emploi

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	70 000 €	-	70 000 €	

## INDICATEURS

	2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle	ND	487	600

**MESURE A L'INITIATIVE DU  
DEPARTEMENT  
MOBILITES A DES FINS D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE – COUVRIR LE  
TERRITOIRE DE PLATEFORMES DE  
MOBILITE**



**RESUME DU PROJET (FICHE 14)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Accompagner les personnes en insertion professionnelle dans leur accès à la mobilité	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Un an

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER JANVIER A DECEMBRE 2022	PARTENAIRES
Accompagnement du public en insertion via la prescription de mesures d'accompagnement à la mobilité	<p>&gt; Renforcement des prestations d'accompagnement mises en œuvre par les plateformes de mobilité</p> <p>&gt; Qualification des freins rencontrés par les demandeurs d'emploi orientés</p> <p>&gt; Accompagnement des bénéficiaires vers une pratique de la mobilité plus autonome, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à chaque situation individuelle</p>	<p>Réaliser 900 diagnostics et accompagnements individuels à la mobilité permettant aux allocataires d'identifier les freins liés à cette mobilité, trouver des solutions concrètes et planifiées pour y faire face</p> <p><u>Avesnes</u> : Synergie Trajectoire Entr'aide</p> <p><u>Douai</u> : Ecaillon Solidarité Insertion Association Prévention et Sécurité Routière</p> <p><u>Flandres</u> : Mobilité En Nord Arpège Inclusion Maison de l'initiative APII</p> <p><u>DTML</u> : Mobilité Avenir Mobilité en Nord</p> <p><u>DTMRT</u> : Association des centres sociaux de Wattrelos Mobilité Avenir</p>	Pôle emploi, Etat

Mobilité en Nord

DTV :  
Trajectoire et La clé du Permis

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	210 560 €	-	210 560 €	

## INDICATEURS

	2020	2021	2022
	BILAN	BILAN	OBJECTIF
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le Conseil départemental	ND	502	900

**ANNEXE 3**

**Stratégie prévention et lutte contre la pauvreté - Département du Nord**

**2022**

	Part Etat	Part CD 59	TOTAL
<b>Total engagements du Socle</b>	8 839 578 €	8 839 578 €	17 679 156 €
<b>Total engagements à l'initiative du Département du Nord</b>	4 358 226 €	4 677 462 €	9 035 688 €
<b>Total</b>	<b>13 197 804 €</b>	<b>13 517 040 €</b>	<b>26 714 844 €</b>

**Tableau des engagements du Socle**

	Part Etat	Part CD 59		TOTAL
<b>1. Enfants et Jeunes</b>				
Fiche 1 - Prévenir les sorties sèches de l'ASE	0 €	0 €	Fiche 1	0 €
Fiche 2 - Mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE	87 070 €	87 070 €	Fiche 2	174 140 €
<b>sous-total</b>	<b>87 070 €</b>	<b>87 070 €</b>	<b>sous-total</b>	<b>174 140 €</b>
<b>2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux</b>				
Fiche 3 - Optimiser le premier accueil inconditionnel de proximité	52 275 €	52 275 €	Fiche 3	104 550 €
Fiche 4 - Mettre en place des référents de parcours	134 188 €	134 188 €	Fiche 4	268 376 €
<b>sous-total</b>	<b>186 463 €</b>	<b>186 463 €</b>	<b>sous-total</b>	<b>372 926 €</b>
<b>3. Service Public de l'Insertion</b>				
Fiche 5 - Nouvelle stratégie pour le RSA Appui sur le processus d'orientation + appel d'offre garantie d'activité	8 566 045 €	8 566 045 €	Fiche 5	17 132 090 €
<b>sous-total</b>	<b>8 566 045 €</b>	<b>8 566 045 €</b>	<b>sous-total</b>	<b>17 132 090 €</b>
<b>Total</b>	<b>8 839 578 €</b>	<b>8 839 578 €</b>	<b>Total</b>	<b>17 679 156 €</b>

**Tableau des engagements à l'initiative du Département du Nord**

	Part Etat	Part CD 59		TOTAL
Fiche 6 - Ouvrir 8 maisons des parents	400 000 €	400 000 €	Fiche 6	800 000 €
Fiche 7 - Proposer à chaque jeune majeur issu de l'ASE une mesure d'accompagnement dans et vers le logement	775 300 €	775 300 €	Fiche 7	1 550 600 €
Fiche 8 - Prévenir les sorties sèches de l'ASE	1 413 456 €	1 413 456 €	Fiche 8	2 826 912 €
Fiche 9 - Renforcer l'intervention de la prévention spécialisée dans les collèges du Sud du Département pour éviter le décrochage scolaire	760 500 €	760 500 €	Fiche 9	1 521 000 €
Fiche 10 - Créer 3 équipes mobiles et 3 lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE	1 008 970 €	1 008 970 €	Fiche 10	2 017 940 €
Fiche 11 - Renforcer la coordination de l'action sociale et l'animation territoriale en s'appuyant sur les groupes sociaux éducatifs	0 €	0 €	Fiche 11	0 €
Fiche 12 - Plan de formation aux travailleurs sociaux	0 €	38 676 €	Fiche 12	38 676 €
Fiche 13 - Plateforme mobilité solidaire	0 €	70 000 €	Fiche 13	70 000 €
Fiche 14 - Mesures de diagnostic et d'accompagnement	0 €	210 560 €	Fiche 14	210 560 €
<b>Total</b>	<b>4 358 226 €</b>	<b>4 677 462 €</b>	<b>Total</b>	<b>9 035 688 €</b>

## Annexe 4

### CONVENTION BASSIN MINIER DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Entre

**L'État**, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, et par Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Département du Pas-de-Calais, et désignés ci-après par les termes « le Préfet »,

Et

**Le Département du Pas-de-Calais**, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Département du Pas-de-Calais »,

Et

**Le Département du Nord**, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Département du Nord »,

**Vu** la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

**Vu** l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

**Vu** l'instruction N°DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/2022/19 du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022

**Vu** le protocole pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie pauvreté en date du 9 novembre 2018 signé par l'État, le Conseil Régional Hauts-de-France et les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

**Vu** la convention bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, signée en date du 10 juillet 2019, jointe en annexe

**Vu** les avenants 2020 et 2021 de la convention bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, signés en date des 12/11/2020 et 16/12/2021, joints en annexe



**Vu** la délibération de la Commission Permanente du Département du Pas-de-Calais **en date du xxxx** autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer le présent avenant à la convention,

**Vu** la délibération DGASOL/2022/241 en date du 27 juin 2022 autorisant le Président du Conseil départemental à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

## **PRÉAMBULE**

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu dès 2019 la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les Départements, pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont par ailleurs partenaires de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier depuis 2017 ; à ce titre, ce territoire a été identifié comme territoire démonstrateur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La contractualisation du 10 juillet 2019 pour la période 2019-2021 vient renforcer l'engagement contracté par les deux territoires.

Afin de prolonger cette dynamique, de tenir compte des retards pris durant la crise sanitaire et d'atteindre les cibles fixées pour 2022, le ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre chargée de l'insertion ont décidé la prolongation d'un an de la contractualisation avec les conseils départementaux, les métropoles et les conseils régionaux. Aussi, la présente convention s'inscrit dans la continuité de la contractualisation Etat-Département 2019-2021.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'État, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais définissent, pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, les Départements mettront en œuvre des actions nouvelles ou renforceront des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Le territoire du bassin minier est particulièrement impacté par la crise économique et sociale qui procède de la crise sanitaire. A ce titre, les parties prenantes s'accordent sur la nécessité de donner une nouvelle impulsion au déploiement de ladite stratégie nationale sur le bassin minier, en se concentrant sur des sujets pour lesquels cette échelle peut apporter une plus-value au bénéfice de ses habitants.

Ce déploiement renforcé et élargi de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le bassin minier territoire démonstrateur, se décline ainsi autour de certains chantiers prioritaires, qui sont le point de convergence des attentes de l'État et des Départements, autour de l'accès à l'emploi et de la levée des freins à cet accès.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et des Départements sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTAT

Les engagements sont définis conjointement par l'État et les Départements dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi que la région), les partenaires associatifs et des personnes concernées ; dans cette perspective les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, CNAF, CCMSA, CNAM, CNAV) seront mobilisés.

### **2.1. Les engagements réciproques de l'État et des Départements au titre du « Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la Stratégie pauvreté »**

En plus des actions relevant des conventions départementales déjà signées, l'État et les Départements s'engagent à renforcer leurs interventions sur le Bassin minier en privilégiant les articulations communes, indépendamment des moyens de mise en œuvre propres à chaque collectivité. Certaines actions seront menées de façon conjointe ou examinées conjointement pour les 2 Départements. D'autres relèvent d'un suivi propre à chaque Département.

#### **→ Actions menées conjointement ou nécessitant un suivi interdépartemental :**

Ces engagements sont détaillés dans l'annexe 2 par le biais de fiches action et relèvent des 4 priorités ci-dessous.

a) le soutien aux entreprises qui recrutent des personnes éloignées de l'emploi, par le déploiement des CIE BRSA ;

b) la nécessaire effectivité des clauses d'insertion en faveur de réels parcours d'insertion et de retour à l'emploi durable sur les chantiers de réhabilitation des logements miniers et de rénovation des cités minières, en lien étroit avec les bailleurs sociaux concernés mais aussi les EPCI à fiscalité propre ainsi que les communes dans le cadre des secteurs d'activités du bâtiment et des travaux publics (BTP) ;

Au titre du dispositif des clauses d'insertion, l'État et les deux départements conviennent de la nécessité de moyens renforcés et concentrés sur l'effectivité d'une politique d'achat socialement responsable mise en œuvre par les bailleurs sociaux. Il en est de même pour les EPCI à fiscalité propre ainsi que les communes au titre des aménagements urbains dans une logique élargie et intégrée de la rénovation des cités minières ;

Pour ce faire, les Départements s'engagent à une assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion, en matière de sensibilisation, de revue de programmation et de suivi des opérations, d'aide à la décision en terme d'achat socialement responsable, d'animation et de coordination auprès des acteurs locaux de l'insertion, l'emploi et la formation.

Dans cette lignée, les Départements élaborent en lien étroit avec leurs services territorialisés respectifs et l'ensemble des acteurs locaux suscités, une ingénierie « sociale » de projets, garante des « solidarités humaines et territoriales », tout particulièrement en matière de mise en cohérence des offres d'insertion, de professionnalisation et de mobilités dites « inclusives », au service de la réussite du dispositif des clauses d'insertion.

Pour suivre les retombées de ces actions, sera mis en place un suivi quantitatif périodique de ces clauses d'insertion couvrant l'ensemble du bassin minier. Un suivi de quelques cohortes sera également expérimenté pour mieux évaluer le devenir des personnes au-delà du décompte des dispositifs.

c) l'impulsion à consacrer et amplifier sur les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans une logique d'étape de parcours.

Au titre de l'insertion par l'activité économique, l'Etat et les deux Départements assurent d'appuyer leurs efforts conjoints sur la mobilisation de ce secteur au service de son développement, tout particulièrement en mobilisant leur aide à l'encadrement, ou à l'accompagnement socio-professionnel ainsi que leur cofinancement des postes de salariés en insertion.

Pour ce faire, les Départements s'engagent aux côtés de l'Etat, à apporter leur ingénierie technique et financière au service du développement des marchés réservés, et de l'intervention des SIAE sur les chantiers liés à l'ERBM. Une collaboration sera également nouée avec les partenaires ERBM pour donner une meilleure visibilité sur les besoins des chantiers ERBM (réhabilitation des logements et rénovation urbaine). Enfin, un travail collaboratif sera aussi mis en exergue afin de créer les conditions

d'un retour à l'emploi durable pour les salariés en insertion des SIAE, et tout particulièrement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en lien étroit avec les opérateurs économiques du secteur marchand ;

d) la levée des freins à l'insertion via des actions en faveur de la mobilité inclusive et le développement des services à la petite enfance (crèches AVIP) ;

Au titre de la mobilité inclusive, les services des Départements et leurs partenaires seront mobilisés afin de procéder à une évaluation du degré de mobilité des participants, tout particulièrement au titre du dispositif des clauses d'insertion ;

Au titre des services à la petite enfance, l'Etat et les deux Départements déclinent une approche commune intégrée visant à favoriser l'accueil du jeune enfant (de zéro à trois ans) dans le cadre du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). A ce jour, et face au constat de faible diffusion de ce dispositif, les parties prenantes souhaitent s'investir, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans ce projet transversal, qui allie les politiques de l'enfance/famille et de l'insertion par l'emploi.

Pour ce faire, les Départements visent à réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) aux parents sans emploi, et à les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle, dans la logique d'améliorer leurs conditions de recherches d'emplois.

→ **Actions menées par chaque Département** : elles se répartissent entre deux axes principaux :

- Axe 1 : assurer l'émancipation sociale par l'activité en favorisant l'accès et le retour à l'emploi
- Axe 2 : mieux répondre aux attentes des enfants et des familles

L'État et les Départements s'engagent à mettre en œuvre les programmes d'actions suivants présenté en annexe 1 :

**> Pour le Nord :**

Action 1 (axe 2) : Mettre en œuvre coordonner et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage

Action 2 (axe 2) : Mieux garantir le droit à la santé des enfants

Action 3 (axe 2) : Développer la mobilisation des internats scolaires comme outil de prévention

Action 4 (axe 1) : Renforcer les clauses sociales d'insertion au service de l'ERBM

Action 5 (axe 1) : Développer une plate-forme « Mobilité inclusive »

Action 6 (axe 2) : Créer une équipe mobile pour le Bassin minier dédié à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE

**> pour le Pas-de-Calais :**

Action 1 (axe 1) : Mobiliser la clause d'insertion au service de l'ERBM

Action 2 (axe ) : Développer des actions d'insertion spécifiques périmètre ERBM

Action 3 (axe ) : Prévenir les sorties sèches ASE – mise en place du « Pack Inclusion » (CD62)

Action 4 (axe ) : Soutien à la parentalité (crèche AVIP)

Action 5 (axe ) : Accompagnement autonome au logement des jeunes en difficultés

Action 6 (axe ) : Solution logement pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE

**2.2. Les engagements financiers de l'État et des Départements**

L'État apporte son soutien financier aux Départements dans le cadre de la présente convention, pour la réalisation des actions décrites à l'article 2.1.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation financière issue du Pacte de Cahors, les dépenses des Départements correspondant à la part État de la présente convention ne seront pas prises en compte dans la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Au titre de l'année 2022, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de **1 000 000 € réparti à part égale entre le Département du Pas-de-Calais (500 000 €) et le Département du Nord (500 000 €)**.

Les Départements s'engagent à consacrer aux actions décrites à l'art 2.1 des financements au moins équivalents dans leurs montants à ceux qui leur sont accordés pour ces actions par l'État au titre de la présente convention. Les Départements décriront en annexe 1 le budget afférent à chaque action.

### **2.3. Suivi et évaluation de la convention**

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'État, avec une périodicité au moins annuelle. Les modalités de pilotage sont définies entre le préfet et les Conseils Départementaux.

Le suivi de la convention est assuré en lien avec le Conseil scientifique de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, placé auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé depuis mars 2018, avec des indicateurs qu'il définit pour le suivi de la stratégie au niveau national.

Les Départements sont en charge de la préparation des rapports d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ces rapports contiennent un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Ces rapports contiennent également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par les départements et leurs partenaires sur le territoire.

Ces rapports font l'objet de délibérations départementales en vue d'une transmission au Préfet de région au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions. Ils sont mis en ligne sur l'espace numérique de travail de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et présenté lors d'une conférence régionale des acteurs.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS**

La contribution fera l'objet d'un double versement annuel.

Pour les actions menées par le Département du Nord, la contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Nord.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Nord	
Code établissement : 2259 000 1801 244	Code guichet : 00468
Numéro de compte : C5990000000-42	Clé RIB : 42
IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9900 0000 042	BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme.

Pour les actions menées par le Département du Pas-de-Calais, la contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Pas-de-Calais.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Pas-de-Calais	
Code établissement : 3001	Code guichet : 00152
Numéro de compte : C6230000000-86	Clé RIB : 86

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Pas-de-Calais

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme.

#### **ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUELEMENT**

La présente convention prend effet à compter de sa signature, elle est conclue pour une durée d'un an.

Elle peut faire l'objet d'un avenant en cours d'année, portant sur les montants financiers alloués et le cas échéant sur les engagements respectifs de l'État et des Départements et les actions en découlant.

#### **ARTICLE 5 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION**

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation doit être adressée au plus tard le 31 décembre de chaque année au Préfet. Les Départements restent soumis aux obligations résultant de l'article 4 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution de la convention.

#### **ARTICLE 6 – LITIGE**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à \_\_\_\_\_, le

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Le Préfet de la Région Hauts-de-France,  
Préfet du Nord

Louis le FRANC

Georges-François LECLERC

Le Président du conseil départemental  
du Pas-de-Calais,

Le Président du conseil départemental  
du Nord,

Jean-Claude LEROY

Christian POIRET

# L'engagement du Département du Nord pour le Bassin minier, « territoire démonstrateur » de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté



## FICHES ACTION 2022

# MESURES BASSIN MINIER METTRE EN ŒUVRE, COORDONNER ET ANIMER UN RESEAU DE PREVENTION PRECOCE POUR L'APPRENTISSAGE DU LANGAGE



## RÉSUMÉ DU PROJET (FICHE 1)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les situations de difficultés de langage en s'appuyant sur des actions de prévention précoce	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rencontres partenariales	<p>&gt; 3+3 réunions du comité de suivi/ comité de pilotage (constitués en 2020) en vue de l'organisation du 1er temps fort visant à sensibiliser les professionnels à la problématique des troubles du langage (dresser le décor)</p> <p>&gt; Réunion Temps fort « Des mots pour se dire, des mots pour grandir » en mode visioconférence (270 inscriptions / 210 connexions)</p> <p>Sensibilisation des professionnels de la petite enfance sur les réalités des troubles du langage et leur implication pour l'enfant et son entourage. Intervention de Mme Sophie Marinopoulos, psychologue-psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la famille et membre du comité national sur les 1 000 premiers jours. Coût de l'organisation : 35 816€</p>	<p>Janvier – mars 2021</p> <p>19 mai 2021</p> <p>Juin – décembre 2021</p>	<p>Professionnels PMI des 3 territoires concernés (Valenciennois, Douaisis, et sud de la Métropole Lilloise), Administrations publiques, Education nationale, Associations de professionnels de santé (URPS Médecins Libéraux, URPS Orthoptistes, Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires) Experts scientifiques, Structures de soins et d'accueil d'enfants, Association de parents et d'aide à la Parentalité.</p> <p>Institut Lillois d'ingénierie de la santé</p>
Consolidation d'un diagnostic et d'une stratégie de prévention	<p>&gt; 4+3 réunions du Comité de suivi /comité de pilotage en vue de l'organisation du 2ème temps fort « Des mots pour se dire, des mots pour grandir : comment faire réseau ? » visant un partage d'expériences, une meilleure connaissance des ressources existantes et une identification des axes de progrès pour définir les actions futures. Report de date initialement fixée au 2 décembre → 3 février 2022</p>	<p>Décembre 2021</p> <p>2022</p>	

Pour l'année scolaire 2020/2021, la part des enfants avec un trouble du langage dépisté (profil 3 ERTL4 avec au moins une conclusion renseignée ou une orientation) est de 12 % (542/4 529 enfants examinés).

> Démarrage du projet de réalisation du livre blanc en vue de la proposition et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention précoce des troubles du langage : compte rendu des deux temps forts et identification des champs d'actions prioritaires – recrutement d'un stagiaire étudiant en master management ingénierie de la santé, parcours coordination des trajectoires de santé.

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F1)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	90 277€	45 139€	45 139€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
% d'enfants vus en BSEM dépistés avec troubles du langage	24,9	10,1	12	
Nombre de réunions d'information / sensibilisation organisées	/	2	1	
Nombre de professionnels mobilisés sur le territoire (temps fort 19 mai 2021)	/	ND	214	



# MESURES BASSIN MINIER MIEUX GARANTIR LE DROIT A LA SANTE DES ENFANTS



## RÉSUMÉ DU PROJET (FICHE 2)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Améliorer le droit à la santé des enfants du territoire du Bassin minier	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place d'une procédure de suivi et d'accompagnement des familles post Bilan de 4 ans	<p>&gt; En lien avec les comités de suivi (DTD/DTML/DTV) et de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- finalisation du logiciel et des documents nécessaires pour le démarrage du projet</li> <li>- présentation de la démarche auprès des équipes infirmières par DT</li> </ul> <p>&gt; Lancement du dispositif le 8 Mars sur les 3 territoires avec ajustements en continu (mise en œuvre différenciée pour la DTML) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition des équipes du KIT d'information BSEM/APESAL</li> <li>- Travail sur l'envoi des données de l'APESAL vers la PMI - Retour suivi infirmier PMI mensuel aux professionnels et responsables PMI</li> <li>- signature d'un avenant à la convention Département – APESAL pour la mise en œuvre de la cellule de suivi</li> </ul> <p>&gt; Evaluation intermédiaire de l'impact du dispositif à moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 449 enfants à suivre pour 585 dossiers anomalies</li> <li>- Sur 195 dossiers clôturés, 143 anomalies confirmées (73%).</li> </ul> <p>&gt;Reprise du dispositif à la rentrée scolaire pour fonctionner sur une année complète</p>	<p>Janvier au mars 2021</p> <p>Mars – Juillet 2021</p> <p>Septembre 2021</p> <p>Octobre – décembre 2021</p>	<p>APESAL Sté PRAGMA DTV/DAPMI/DSI</p>

	> Travail APESAL sur une cartographie des professionnels de santé/ structures relais par territoire du bassin minier pour l'orientation et l'accompagnement des familles : 185 Dentistes - 66 Ophtalmologues - 78 Orthophonistes - 21 ORL  Travail sur les indicateurs de pilotage	Action poursuivie en 2022	
--	--	---------------------------	--

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F2)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	141 708€	70 854€	70 854€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021 (du 1er mars au 23 novembre 2021)	OBJECTIF 2022
% d'enfants dépistés en BSEM avec anomalies à suivre	/	31,5	42,4 %	
Nombre de familles faisant l'objet d'un accompagnement	/	ND	662	
% Types d'anomalies suivis	/	/	Visuelles : 40 % Auditives : 15 % Dentaires : 13 % Langage : 32 %	
% Types de professionnels de santé sollicités	/	1/ Spécialistes : 90 2/ Médecin traitant : 7 3/ Psy PMI : 2 4/ CMP : 1	/	
% retour sur prise en charge effectives suites au BSEM	/	11,3	66 %	

# MESURES BASSIN MINIER DEVELOPPER LA MOBILISATION DES INTERNATS SCOLAIRES COMME OUTIL DE PREVENTION



## RÉSUMÉ DU PROJET (FICHE 3)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les jeunes dans leur parcours de formation	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Recrutement d'un coordonnateur	Poste de Responsable territorial polyvalent	1 <sup>er</sup> mai 2021	
Ajustement des besoins	Actualisation de la cartographie des acteurs et du listing des établissements d'enseignement (public, privé, spécialisé, belge).	Mai-juin 2021	
Déploiement du dispositif	Phase 1 : Mise en relation de la coordinatrice avec les acteurs identifiés (internes, externes, associatifs, institutionnels) au niveau macro.	Juin-février 2022	Education nationale Région Opérateurs en protection de l'enfance (AGSS de l'UDAF, AFEJI, Temps de vie, La Sauvegarde du Nord)
Déploiement du dispositif	Phase 2 : Pédagogie autour du dispositif à destination des professionnels de territoire avec mise à disposition d'une boîte à outils et accompagnement à l'appropriation du dispositif.  Développement d'une communication vers l'interne et vers l'externe pour mobiliser le dispositif	Juillet – février 2022	UTPAS et PEFJ à l'interne, Centres sociaux Postes ALSES, Clubs de prévention Techniciens d'Interventions Sociales et Familiales (TISF), Equipe de réussite éducative (ERE)...
Consolidation des données collectées	Collecte, Traitement, analyse et fiabilisation des données collectées	De juin à décembre 2021	Département du Nord (PPGB,
Actions menées en complémentarité de la démarche	Rapprochement avec la Région des Hauts de France notamment du Pôle Education Lycées (Politiques Educatives, Fonctionnement des établissements, mission Proch'orientation, Direction Equipements patrimoine Lycées) en vue d'intégrer la Charte régionale des	De mai 2021 à Décembre 2022	Région des Hauts de France

	<p>internats les objectifs poursuivis étant convergents à ceux du Département.</p> <p>Rapprochement avec l'Education nationale suite à la signature de la convention liant le collège de la Chasse royale à l'Education Nationale et au Département, dans le cadre de l'ouverture d'un internat d'excellence en septembre 2022 (40 nouvelles places créées : 20 places filles, 20 places garçons).</p> <p>Rapprochement avec le CIO du Valenciennois afin de co-construire un outil interactif recensant les structures avec leurs typologies.</p>	<p>De mai 2021 à août 2022</p> <p>De Décembre 2021 à décembre 2022.</p>	<p>Education Nationale</p> <p>CIO Valenciennois</p>
Organisation d'une gouvernance	<p>Définition du rôle du Comité de pilotage.</p> <p>Identification des acteurs participants au comité de pilotage.</p> <p>Programmation d'un COPIL Bassin minier.</p>	De Novembre 2021 à janvier 2022.	Education Nationale, Région, Département (DGASol et DGAST)

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F3)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	84 362€	42 181€	42 181€	

## INDICATEURS

INDICATEURS	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
<p>Nombre de jeunes bénéficiaires sur le Bassin Minier</p> <p><i>Dont Valenciennois</i></p> <p><i>Dont Douaisis</i></p>	0	<p>51 suivis contre 25 attendus</p> <p>29</p> <p>22</p>	<p>49 accompagnements</p> <p>32</p> <p>17</p> <p><i>A noter que les données relatives Bassin minier situé sur la métropole lilloise n'ont pas été comptabilisées en raison de l'absence de remontées de données (=2UTPAS).</i></p>	50 accompagnements
Durée d'accompagnement	ND	3 mois	Moyenne de 10 mois (soit 1 année scolaire)	6 mois

<p>Nombre de jeunes bénéficiaires dont l'aide a été reconduite entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021</p> <p><i>Dont Valenciennois</i></p> <p><i>Dont Douaisis</i></p>	ND	<p>10 bénéficiaires</p> <p>3 7 (soit 20% des jeunes)</p>	<p>25 bénéficiaires</p> <p>17 8 (soit 51% des jeunes)</p>	25 bénéficiaires
---	----	---	--	------------------

## MESURES BASSIN MINIER RENFORCER LA CLAUSE D'INSERTION



### RÉSUMÉ DU PROJET (FICHE 4)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur la clause d'insertion	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Trois ans

### OBJECTIF 2022

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Renforcement de la clause d'insertion sur le valenciennois	<p>&gt; Le chargé d'appui participe aux permanences de proximité et actions spécifiques. Il est une personne ressource pour les acteurs du territoire et en lien avec les deux facilitatrices (CAVM et CAPH) Objectif : créer une cohorte qui sera accompagnée dans et en dehors de la clause (objectif remise à l'emploi).</p> <p>Des actions de formations préparatoires permettent d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés et ils sont mis en place dans le cadre du partenariat région.</p> <p>Par exemple : l'action « Bâtis ton avenir » qui a permis de former 12 personnes sur les métiers du Bâtiment en rénovant 2 maisons au cœur de la cité du Pinson à Raismes (Une action de même type est prévue sur ONNAING, Cité Cuvinot)</p> <p>&gt; Le chargé d'appui participe aux comités de suivis afin de faire un point d'étape sur les différents chantiers en cours, à venir. Chaque partenaire évoque le parcours de chaque allocataire en terme d'accompagnement et de préparation à l'insertion dans l'entreprise.</p>	Prochain : 19/05/2022	<p>Facilitatrices CAPH et CAVM</p> <p>Région, Centre de formation</p> <p>Bailleurs, centre de formation</p> <p>CAPH, CAVM, MDIEV, Pôle emploi, Pôle éco-emploi et compétences, Missions locales, CCAS</p> <p>Les AGGLOS, BAILLEURS, MISSIONS LOCALES, REGION, POLE EMPLOI, MISSIONS LOCALES</p>

<p>Les ARSA entrent dans la clause ou pas, dans ce dernier cas un accompagnement vers une autre solution professionnelle est mise en œuvre.</p> <p>Il programme et organise le COPIL restreint ERBM au cours duquel sont évoqués le bilan des actions menées dans le cadre de la mobilisation du Public ARSA autour de ces chantiers et la programmation des actions à venir. Il actualise également l'outil de pilotage et assure l'envoi mensuel des données concernant les indicateurs ERBM et Plateforme en rapport avec la clause sociale d'Insertion.</p> <p>Il participe à la mise en place de plusieurs événements réalisés autour de la mobilisation du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Visite Plateaux Techniques Centre de formation</b></li> <li>- <b>Réunions d'informations collectives pour les ARSA habitant les cités minières</b></li> <li>- <b>Forum emploi</b></li> </ul> <p>&gt; Semaine RSA Mobilisation de tous les partenaires pour proposer des actions et avoir un maximum d'allocataires présents pour de la découverte métiers. Le chargé d'appui rencontre les publics, anime des réunions, participe aux actions avec les allocataires pour répondre aux besoins des entreprises dans la clause : bâtiment, espaces verts, entretien et maintenance des locaux...</p> <p>&gt; <u>Point sur les chantiers ERBM</u></p> <p><u>CAVM</u></p> <p>→ <b>Condé sur Escaut/Cité St Pierre : 3 043 heures prévues dont 46,5 réalisées</b> – fin au 31/07/2023</p> <p>→ <b>Condé sur Escaut/Cité St Pierre –</b> Espaces publics – Profils maçons VRD</p>	<p>Envois mensuels</p> <p>1 à 2 événements par mois</p> <p>21 au 25 Novembre 2022</p>	<p>Employeurs territoire bassin minier de Valenciennes, CCAS, MDIEV, ML, Pôle emploi, Chantiers d'Insertion, Organismes de formation</p> <p>CAVM, CAPH, GEIQ, MDIEV, CCAS, Pôle emploi, ML, Chantiers d'Insertion, Partenaires de l'Appel à projet</p>
---	---	--

	<p>recherchés – actions de mobilisations à prévoir – fin au 01/07/2022</p> <p>→ <b>Condé sur Escaut/Acacias Nouvelle : 4 214 heures prévues</b> dont 4964,78 réalisées – fin prévue en décembre 2023</p> <p>→ <b>Onnaing-Vicq/Cuvinot : Maisons et cités 5 503 heures prévues</b> dont 798 réalisées – fin prévue en sept 2023</p> <p><b>SIA HABITAT : 6 810 heures prévues dont 1 093 réalisées</b> Fin prévue en août 2023</p> <p><b>Espaces publics : 11 830 heures prévues</b> – fin prévue en août 2022</p> <p>→ <b>Rouvignies/cité Macarez</b> : Et en attente : VIEUX CONDE/Cité Ermitage et Nouvelle solitude – BRUAY SUR ESCAUT/Cité Berthelot</p> <p><u>CAPH :</u></p> <p>→ <b>LOURCHES/Cité Schneider : 5 563 heures prévues dont 2 728 réalisées</b></p> <p>→ <b>DENAIN/Cité Chabaud latour, bellevue, turenne</b> – fin en Mars 2023</p> <p>→ <b>ESCAUDAIN/Cité Victoire : 3 706 heures prévues dont 7 719 réalisées</b> – fin prévue en novembre 2021 mais report</p> <p>→ <b>RAISMES/Cité du Pinson : 8 077 heures prévues et 45 618 heures réalisées</b></p> <p>→ <b>RAISMES/Cité Sabatier : 8 258 heures prévues dont 2 657 réalisées</b> – en attente 2<sup>ème</sup> tr pour mai 2021 mais reporté</p> <p>En attente <b>BELLAING 3<sup>ème</sup> tr et Cité Arenberg</b></p>		
Renforcement de la clause d’insertion dans le Douaisis	<p>&gt; Le chargé d’appui participe aux permanences de proximité et actions spécifiques.</p> <p>Il est une personne ressource pour les acteurs du territoire et en lien avec les deux facilitatrices des deux EPCI</p>	2 fois par mois et pour chaque chantier	Les partenaires sont détaillés par EPCI sur la page suivante.



<p>Objectif : créer une cohorte qui sera accompagnée dans et en dehors de la clause (objectif remise à l'emploi).</p> <p>Des actions de formations préparatoires permettent d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés et ils sont mis en place dans le cadre du partenariat région.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-action Lumière sur les métiers du BTP sur le territoire de la CCCO.</li> <li>-des ateliers pour tester les métiers du second œuvre, des démonstrations et présentations par les centres de formation, le GEIQ BTP (simulateur de conduite d'engins) notamment.</li> </ul> <p>Globalement les participants/es découvrent de manière pratique, ludique et interactive les différents métiers.</p> <p>&gt; Le chargé d'appui participe aux comités de suivis afin de faire un point d'étape sur les différents chantiers en cours, à venir.</p> <p>Chaque partenaire évoque le parcours de chaque allocataire en terme d'accompagnement et de préparation à l'insertion dans l'entreprise.</p> <p>Les ARSA entrent dans la clause ou pas, dans ce dernier cas un accompagnement vers une autre solution professionnelle est mise en œuvre.</p> <p>&gt; Semaine RSA mobilisation de tous les partenaires pour proposer des actions et avoir un maximum d'allocataires présents pour de la découverte métiers. Le chargé d'appui rencontre les publics, anime des réunions, participe aux actions avec les allocataires pour répondre aux besoins des entreprises dans la clause : bâtiment, espaces verts, entretien et maintenance des locaux...</p> <p>&gt; <u>Point sur les chantiers ERBM</u></p> <p><b>Douais Agglo:</b> → <b>Dechy/Cité Croix de Pierre :</b></p>	<p>1 fois par mois pour alimenter tous les chantiers de chaque EPCI.</p> <p>Tous les 2 mois</p> <p>En novembre 2022</p>	<p>PLIE du Douais porte la clause pour Douais Agglo</p> <p>Pôle Emploi, Mission Locale, chantiers d'insertion de l'agglomération et les acteurs du PDI, centres sociaux et autres acteurs.</p>
--	---	--

**3609 heures à réaliser** avec les entreprises sous-traitantes (travaux second œuvre) en 2022.

→ **Douai : Corons Verts et Mouchonnière :**

Non démarré - Projet reporté en 2022

**7 294 heures à réaliser**

→ **Lallaing : Cité des Hauts Près :**

Non démarré - Projet reporté en 2022

**4 200 heures à réaliser**

→ **Auby/Cité de la Justice**

Démarrage des travaux fin 2022-début 2023

**Pas d'heures objectifés à ce jour sur 2022**

**CCCO :**

> Point sur les chantiers ERBM secteur

CCCO :

→ **Masny/Cité Champs Fleuris :**

Suspendu faute d'accord entre le bailleur (Maisons et Cités) et les locataires.

**19 000 heures à réaliser**

→ **Fenain/Cité Agache :** Non démarré

Démarrage mai 2022

**10 000 heures à réaliser**

→ **Somain : Cité Chauffour :**

Démarrage des travaux en juillet 2021

**5 106 heures à réaliser**

→ **Somain : Bois Brulés :** Non démarré

L'entreprise attributaire identifiée pourrait changer (difficulté pour démarrer dans les temps).

**Pas d'info sur le nombre d'heures potentielles en 2022**

→ **Pecquencourt : Cité Barrois**

Démarrage de la tranche 2 en 2022

**5 735 heures à réaliser**

**25 000 heures de clause estimées en 2022**

**Soit 25 équivalent temps plein pendant 7 mois mais ce sera plus de personnes sur des contrats plus courts et pour moins d'heures.**

La région et le PRIF pour la mise en place des actions de formation PRF. ELFE Hénin Beaumont, le GRETA, le GEIQ BTP et l'AFPA.

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent porte la clause pour l'agglomération.

Pôle Emploi, Mission Locale, chantiers d'insertion de l'agglomération et les acteurs du PDI, centres sociaux et autres acteurs.

La région et le PRIF pour la mise en place des actions de formation PRF.

ELFE Hénin Beaumont, le GRETA, le GEIQ BTP et l'AFPA.

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F4)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	108 920€	54 460€	54 460€	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022
Nombre d'allocataires du RSA recrutés	0	13	75 23 (DT Douai) 52 (DT Valenciennes)	100

# MESURES BASSIN MINIER DEVELOPPER UNE PLATEFORME « MOBILITE INCLUSIVE »



## RÉSUMÉ DU PROJET (FICHE 5)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires en levant les freins liés à la mobilité	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Trois ans

## OBJECTIF 2022

OBJECTIFS	MISE EN OEUVRE	CALENDRIER	PARTENAIRES
Conforter le rôle et missions de la plateforme « mobilité inclusive »	<p>&gt; Accueil, information, accompagnement du public sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic mobilité et propositions adaptées pour une mobilité durable, responsable et autonome ;</li> <li>- Evaluation sur la préparation au code de la route avant proposition à une formation au permis de conduire ;</li> <li>- Mobilisation des moyens de locomotion dans le projet emploi de la personne ;</li> <li>- Mise en relation et dotation financière (dont la dotation d'incitation à mobilités durables)</li> <li>- Session d'informations collectives</li> <li>- Mise à disposition de tablettes numériques et mobilisation des applications sur la mobilité</li> </ul>		Les partenaires de l'Insertion et de l'emploi
Favoriser la mobilité vers l'emploi :	<p>&gt; Appui aux entreprises et aux projets mobilité (notamment au travers de la Convention multipartenariale d'Onnaing)</p> <p>L'objectif du partenariat est de créer une plateforme mobilité en plein cœur du développement économique de la ville d'Onnaing.</p> <p>&gt; Mobilité vers les SAAD : travail avec les employeurs autour de la mobilité des ARSA futurs salariés, préparation en amont du trajet et tout moyen de locomotion qui facilitera le démarrage du contrat</p>		<p>La Ville d'Onnaing</p> <p>Les structures SAAD et Santé</p> <p>IMTD</p> <p>Les partenaires insertion et emploi du territoire</p>

<p>Accompagner les partenaires aux enjeux liés à la mobilité</p>	<p>&gt; Travail en lien avec l'institut de la mobilité durable (comment accéder aux métiers de la mobilité dont l'Industrie Automobile)</p> <p>&gt; Participation aux forums et salons de l'insertion et de l'emploi en lien avec la Plateforme Emploi</p> <p>&gt; Poursuite de la formation des professionnels accompagnant les ARSA : savoir poser un diagnostic mobilité et connaître les outils/dispositifs</p> <p>&gt; Contribuer à l'émergence de nouveaux projets de mobilité : l'électrification de vélo par le garage solidaire</p> <p>&gt; Participer aux groupes de travail liés à la mobilité, contribuer au diagnostic mobilité</p>	<p>Lors d'un Comité de pilotage</p> <p>-Septembre 2022 -Comités de suivi</p>	<p>Les partenaires de l'AAP notamment les nouveaux partenaires/ Travailleurs Sociaux Insertion Partenaires de la mobilité dont les garages solidaires</p> <p>Partenaires : <b>ESI Ecaillon</b> Solidarité Insertion pour la location de scooter <b>SMTD</b> pour les vélos électriques. Auto-école solidaire</p>
--	--	--	--

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F5)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	120 000 €	60 000 €	60 000 €	

## INDICATEURS

	2019 BILAN	2020 BILAN	2021 BILAN	2022 OBJECTIF
Nombre de personnes accompagnées	/	14	129	400
Nombre d'actions de formation réalisées (bénéficiaires)	/	0		20
Nombre de solutions mises en œuvre (bénéficiaires)	/	17	261	300
Nombre de partenaires prescripteurs formés	/	35	19	50
Nombre de jours de mises à disposition de véhicules	/	0	447	600
Taux d'amélioration de la mobilité	/	100 %	96 %	100 %
Taux de retour à l'emploi	/	50 %	11 locations de véhicules et 2 roues pour reprise	60 %

			d'emploi sur 129 personnes accompagnées (11%)	
--	--	--	--	--

**MESURES BASSIN MINIER**  
**CRÉER UNE EQUIPE MOBILE DANS LE**  
**BASSIN MINIER DEDIEE A LA PRISE EN**  
**CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES**  
**D'ENFANTS DE L'ASE**



**RÉSUMÉ DU PROJET (FICHE 6)**

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situation complexe et faciliter les continuités de parcours	1 <sup>er</sup> juillet 2019	Trois ans

**OBJECTIF 2022**

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Harmonisation des moyens mis à disposition des Equipes mobiles : budget, activité, RH, replis	Réalisé : clarification des moyens accordés aux Equipes mobiles afin de tendre vers une équité et assurer une montée en charge de l'activité	Février 2021	AFEJI
Identification de places de repli	Réalisé : Renouvellement du conventionnement avec un opérateur du territoire permettant l'identification de 3 places de repli	Juillet 2021	AFEJI / AGSS de l'UDAF
Montée en charge de l'activité de Equipes mobiles	Suivi d'activité et participation à certaines commissions de mandatement	Avril, juillet, septembre 2021	Opérateurs / AGSS de l'UDAF
Evaluation du dispositif	Réalisation d'une évaluation interne (quantitative et qualitative) portant sur l'intervention de l'Equipe mobile et en vue du renouvellement de l'arrêté d'autorisation.	Avril 2021	Interne Département
Renouvellement des arrêtés d'autorisation à titre expérimental	Réalisé : Sur la base de l'évaluation, renouvellement de l'arrêté d'autorisation.	Avril 2021	
Sécurisation des procédures d'envoi (RGPD) via Nordpartage	Réalisé : phase opérationnelle sous Alfresco Mise en place d'un outil commun de suivi et pilotage sécurisé	Juillet 2021	Opérateur AFEJI / CD59 (DTPAS+DEFJ)
Rapprochement avec l'ARS	Réalisé : Organisation d'un COFIL commun  Réflexion concernant la mise en place d'un rapport de gestion commun et identification d'indicateurs de suivi et de résultat commun.	Avril 2021  Octobre 2021	ARS DOMS/ CD59 / CD62 CD59/ARS DOMS

Bilan	A réaliser en lien avec les équipes et l'ARS pour établir les perspectives 2023	2022	
-------	---	------	--

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F6)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2022	1 200 616 €	227 366 €	973 250 €	

## INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre d'équipes mobiles opérationnelles	0	1	1	
Nombre d'enfants accompagnés	20	39	83	
Nombre de place de repli installées suite révision en 2021	0	2	3	
Nombre de replis réalisés	0	0	33	
Durée de prise en charge	2 mois (Création des équipes en octobre 2019)	9 mois (suite COVID)	6,3 mois	



## ANNEXE 6

### Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté Bassin minier Nord-Pas-de-Calais territoire démonstrateur

DEPARTEMENT DU NORD – 2022

Numéros des actions Correspondant dans la convention	Intitulé action	participation Etat	participation CD 59	TOTAL
<b>Action 1</b>	Fiche 1 – Mettre en œuvre, coordonner et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage (axe 2)	45 139 €	45 139 €	90 277 €
<b>Action 2</b>	Fiche 2 – Mieux garantir le droit à la santé des enfants (axe 2)	70 854 €	70 854 €	141 708 €
<b>Action 3</b>	Fiche 3 – Développer la mobilisation des internats scolaires comme outil de prévention (axe 2)	42 181 €	42 181 €	84 362 €
<b>Action 4</b>	Fiche 4 – Renforcer la clause sociale d'insertion (axe 1)	54 460 €	54 460 €	108 920 €
<b>Action 5</b>	Fiche 5- Développer une plate-forme « mobilité inclusive » (axe 1)	60 000 €	60 000 €	120 000 €
<b>Action 6</b>	Fiche 6 – Créer une équipe mobile pour le bassin minier dédiée à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE (axe 2)	227 366 €	973 250 €	1 200 616 €
		<b>500 000 €</b>	<b>1 245 884 €</b>	<b>1 745 883 €</b>